



CH-3003 Bern, BPV.

Aux organes externes de révision
Aux directions des entreprises d'assurance,
des succursales, des groupes et des
conglomérats d'assurance

N° de référence: G453-0102

Votre référence:

Notre référence: Ma

Dossier traité par:

Berne, le 19 novembre 2007

Circulaire RS 6/2007

Directive-cadre concernant l'activité de l'organe externe de révision auprès des entreprises d'assurance

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 29 LSA, l'organe externe de révision examine, selon les directives de l'autorité de surveillance, les comptes annuels, respectivement les comptes de groupe, des entreprises d'assurance et le respect des dispositions de la LSA et de l'OS, lors d'exams dits de surveillance. La Directive-cadre concernant l'activité de l'organe externe de révision auprès des entreprises d'assurance (Directive-cadre sur l'activité de révision) concrétise l'activité de révision et l'obligation de rapporter à l'OFAP de l'organe externe de révision.

Vous trouverez la Directive-cadre concernant l'activité de l'organe externe de révision auprès des entreprises d'assurance (Directive 6/2007) sur notre site Internet www.bpv.admin.ch.

Sauf pour les sociétés de réassurance, le délai de remise du rapport de l'organe externe de révision est fixé au 30 avril 2008. Ce délai est valable aussi bien pour le rapport concernant la révision des comptes annuels, respectivement des comptes de groupe, que pour les exams de surveillance. Nous prions par conséquent les entreprises d'assurance de tenir compte de ce délai lors de l'aménagement de leur calendrier d'établissement des comptes annuels et de convenir en conséquence des délais de révision avec l'organe externe de révision.

Office fédéral des assurances privées OFAP
Dr. Monica Mächler
Schwanengasse 2, 3003 Berne
Tél. +41 31 322 79 28, fax +41 31 323 71 56
monica.mächler@bpv.admin.ch
www.bpv.admin.ch

N° de référence: G453-0102

Madame Barbara Trentini, tél. 031 325 51 71, se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour répondre à des questions concrètes concernant la directive-cadre.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral des assurances privées OFAP

Dr. Monica Mächler
Directrice